

Compte rendu de la réunion du conseil municipal **du 17 juin 2024 à 18 heures** salle des cérémonies, sous la présidence de Jean- Luc BONNET, Maire.

Etaient présents : BOLAY Daniel, CHAFFAUT Dina, DECHERF Henri, ROUX Philippe, Patrick LEROYER, CASTAGNETTO Alain, CANASTREIRO Laurence, ESCAFFRE Jean-Pierre, ARNAUD Sylvie, LEROUX Ludivine, MONTBARBON Sylvie, SERRANO Marie Josée, SERRAT Kévin.

Secrétaire de séance : CHAFFAUT Dina

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 13 mai 2024.

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local de l'urbanisme de la commune.

En date du 19 février 2024, la commune a engagé la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU qui a pour objet de :

- > prendre en compte le jugement n°2201274 du 13 juin 2023 qui annule la déclaration de projet emportant mise en comptabilité du PLU pour le projet de centrale photovoltaïque au sol sur les terrains communaux. Cette annulation de la délibération implique la suppression du zonage Npv dédié au projet photovoltaïque dans les pièces réglementaires du PLU.
- > réglementer là où les piscines sont autorisées (en zone urbaine et en zone agricole).
- > renforcer et préciser les conditions d'implantations de appareils de climatisation.
- > encourager l'utilisation de bois et d'aluminium pour les menuiseries.

Considérant qu'aucune observation négative n'a été émise par les différents organismes consultés, le Conseil Municipal après avoir écouté l'exposé du Maire, approuve à l'unanimité la modification simplifiée n° 2 telle qu'elle est annexée à la délibération n° 2024-031.

2) Renouvellement de la ligne de trésorerie

Pour des besoins ponctuels de trésorerie, la commune a mis en place une ligne de trésorerie avec un plafond de 130 000.00€ auprès du Crédit Agricole renouvelable chaque année.

Le montant de cette ligne de trésorerie est affecté au paiement des factures liées aux dépenses courantes de fonctionnement de la commune.

L'échéance est fixée en juin de chaque année

Commission de confirmation 0,20% du montant du plafond, soit 260.00€

Après avoir écouté l'exposé du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de renouveler cette ligne de trésorerie auprès du crédit agricole.

3) Tarifs publics : rentrée 2024/2025

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs publics de la cantine municipale pour la prochaine rentrée scolaire et précise que le coût réel du repas pour la commune est d'environ de 9.00 €. Il propose de fixer à 3,90€ le repas au lieu de 3,80€ pour les abonnements annuels et à 5,50€ au lieu de 5.40€ pour les repas occasionnels.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire et délibéré approuve par 12 voix pour et 2 voix contre

Les tarifs pour l'accueil périscolaire sont inchangés.

4) Demande de subvention au Département pour l'aménagement du chemin d'accès au château d'eau

Le chemin d'accès au château d'eau s'est fortement dégradé depuis sa création.
Ce chemin donne également accès au forage de secours qui sera mis en service prochainement.

Ces travaux de voirie sont essentiels pour la commune.

Son montant s'élève à : 91 190.00€ HT et vu le coût élevé de la dépense, un dossier de demande de subvention a été déposé en 2023 auprès de la Région et du Département de la façon suivante :

REGION	40 %	36 476.00
DEPARTEMENT	40 %	36 476.00
COMMUNE	20 %	18 238.00
TOTAL	100%	91 190.00

Le Département a accordé à la commune une aide financière de 35 000.00 € le 18/12/2023

La Région a refusé au motif « d'insuffisance d'enveloppe ».

Compte tenu de la réponse négative de la Région, Monsieur le maire propose de demander une aide financière plus importante au Département, soit les 40% refusés par la Région.

Reste à charge pour la commune 20 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Département pour le projet d'aménagement du chemin d'accès au château d'eau.

5) Demande de subvention à la Région Sud dans le cadre du petit patrimoine pour la pose d'une grille à la chapelle St Christophe.

La chapelle St Christophe fait partie du patrimoine communal.

Ce lieu est régulièrement vandalisé et afin de le protéger, la pose d'une double grille justifie sa sécurisation.

La Région Sud dans le cadre de l'entretien du petit patrimoine subventionne ces travaux.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 4 940.00 € HT.

Après avoir écouté l'exposé du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de demander une subvention à la région Sud.

Questions orales

Monsieur le Maire informe les membres présents que les Elections Législatives auront lieu les 30 juin et 7 juillet prochain de 8 heures à 18 heures et qu'il y a lieu d'établir dès maintenant le tableau des élus présents pour la tenue du bureau de vote.

Le bureau de vote se tiendra à la mairie dans la salle des mariages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jean-Luc BONNET
Maire de Vins

